conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1 Date de révision

26.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Menidazole, reference material

FDS-nombre : 000000014413

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car la substance ou ses utilisations sont exemptées

d'enregistrement.

Nom Chimique : Menidazole

No.-CAS : 696-23-1

Numéro d'Enregistrement

REACH

: n'est disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Substances chimiques de laboratoire substance/du mélange : materiél standard pour l'analyse chimique

Utilisations déconseillées : Pas pour pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.

115 Tabor Road 115 Tabor Road

07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546

USA USA

Téléphone

Pour plus d'informations,

veuillez prendre contact

avec:

: SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1 Date de révision

26.07.2021

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e) H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence P280 Porter des gants/vêtements de

protection/ équipement de protection

des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Menidazole	696-23-1 211-790-3	Acute Tox. 4; H302; Oral(e)	100 %	

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. Consulter service médical en cas d'irritation respiratoire.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de carbone (CO, CO2) et oxydes nitreux (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345. Éviter l'inhalation de la poussière.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux: Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Porter selon besoins:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Couleur : jaune clair

Odeur : inodore

poids moléculaire : 127,1 g/mol

Point/intervalle de fusion : 252 - 257 °C

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Page 7 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

Limite d'explosivité,

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

Point d'éclair : 195,4 °C

Température d'auto-

inflammabilité

donnée non disponible

: donnée non disponible

: donnée non disponible

donnée non disponible pН

Viscosité, cinématique donnée non disponible

Hydrosolubilité donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

donnée non disponible

Pression de vapeur donnée non disponible

1,43 g/cm3 Densité

Masse volumique

apparente

donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation donnée non disponible

Viscosité, dynamique donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Page 8 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de carbone (CO, CO2) et oxydes nitreux (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 1.540 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Irritation de la peau: donnée non disponible

Irritation des yeux: donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Toxicité à dose répétée: Note: donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction: Remarques: donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations: donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson: donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques: donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques: donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA:Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse IMDG:Marchandise non dangereuse IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Page 11 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone	
Autriche	+4314064343	
Belgique	070 245245	
Bulgarie	(+)35929154233	
Croatie	(+3851)23-48-342	
Chypre	+357 2240 5611	
République Tchèque	+420224919293; +420224915402	
Danemark	82121212	
Estonie	16662; (+372)6269390	
Finlande	9471977	
France	+33(0)145425959	
Grèce	+30 210 779 3777	
Hongrie	(+36-80)201-199	
Islande	5432222	
Irlande	+353(1)8092166	
Italie	0382 24444	
Allemagne	Berlin : 030/19240	

Pays	Numéro de téléphone	
Liechtenstein	+41 442515151	
Lituanie	+370532362052	
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500	
Malta	+356 2395 2000	
Pays-Bas	030-2748888	
Norvège	22591300	
Pologne	+48 42 25 38 400	
Portugal	800250250	
Roumanie	+40 21 318 3606	
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166	
Slovénie	+386 1 400 6051	
Espagne	+34915620420	
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786	
Suisse	145	
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act N'est pas en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

Japon. Kashin-Hou Law List N'est pas en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) N'est pas en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances N'est pas en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

Page 13 / 14

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Menidazole, reference material

R1345-10MG

Version 1.1

Date de révision 26.07.2021

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Menidazole : H302 Nocif en cas d'ingestion.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.